

4 mars 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 4 mars 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Madame la conseillère Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, Serge Perreault.

Madame Sylvie Perreault, conseillère et Monsieur Richard Croteau, conseiller sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 4 février 2013

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 Remplacement du photocopieur Xerox

5.3 Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du fonds régional Lanaudière

5.4 Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'amender le règlement 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale

5.5 Délégation pour appel d'offres – Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de février 2013

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2013

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0101 - 30, rue des Pruches

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2013

8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2013

8.3 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Adjudication d'un contrat pour la construction d'infrastructures et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (88-153)

- 9.2 Mandat à la firme Les Services exp Inc. – Services professionnels pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (88-153) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164
- 9.3 Octroi d'un mandat de services de laboratoire- Travaux d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles (88-153)
- 9.4 Octroi d'un contrat de balayage des rues
- 9.5 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 11 janvier au 25 février 2013

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2013-03-031

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Remerciements de l'AQDR pour prêt de salle lors d'une activité réalisée le 4 février 2013;
- b) Date à laquelle les travaux de pavage sur le 2^e rang seront complétés;
- c) Date à laquelle les travaux de pulvérisation ont été réalisés sur le 2^e rang.

La période de questions est close à 20h04.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-03-032

3.1 Séance ordinaire du 4 février 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-03-033

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 février 2013.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 février 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-03-034

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 28 février 2013

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 28 février 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de 224 964.04 \$.

Décaissements : chèques 4831 à 4843	21 620.41 \$
Comptes fournisseurs : chèques 4844 à 4906	181 207.13 \$
Chèque annulé :	\$
Salaires du mois de février 2013	22 136.50 \$

Total de la période : **224 964.04 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2013-03-035

5.2 Remplacement du photocopieur Xerox

CONSIDÉRANT la proposition du 18 février 2013 de la firme Xerox pour le remplacement du photocopieur WC 7346 par un photocopieur neuf de modèle WC 7556;

CONSIDÉRANT que le remplacement de cet appareil procure des économies récurrentes sur les photocopies couleur et noir et blanc d'environ six mille dollars (6 000 \$) sur une période de cinq (5) années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité opte pour un contrat de location crédit-bail tout inclus de cet appareil sur une période de cinq (5) ans au coût de trois mille sept cent vingt-cinq dollars (3 725 \$) toutes taxes incluses par année;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER un contrat de location crédit-bail tout inclus de cinq (5) ans d'un photocopieur Xerox WC 7556 au coût de trois mille sept cent vingt-cinq dollars (3 725 \$) toutes taxes incluses par année.

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-03-036

5.3 Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du fonds régional Lanaudière

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, est responsable de la gestion du fonds régional d'assurance collective pour les municipalités de la région Lanaudière depuis la création dudit fonds;

CONSIDÉRANT le professionnalisme de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, représente un atout précieux pour les administrateurs du régime d'assurance collective de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes audit fonds procéderont à un appel d'offres pour un nouveau contrat débutant le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT

l'offre de service présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au comité de gestion du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière* ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au taux annuel de dix pour cent (10 %) pour la durée du contrat octroyé à l'assureur et lui confie le mandat de gestion du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière*.

Que les honoraires payables à monsieur Pierre Piché sont inclus dans les coûts qui nous sont proposés par l'assureur et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire n'est requise.

Que l'offre de services de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant fait partie intégrante de la présente résolution.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux.

Adoptée

2013-03-037

5.4 Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'amender le règlement 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale

Monsieur Daniel Gravel donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, ayant pour objet d'amender le règlement 545-2013 ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2013, aux fins de modifier la tarification d'abonnement à la bibliothèque municipale

2013-03-038

5.5 Délégation pour appel d'offres – Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT

qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT

qu'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des MRC participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie délègue à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux et à monsieur Réjean Marsolais, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2013-03-039

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de février 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2013.

Adoptée

2013-03-040

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2013

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 13 février 2013, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 13 février 2013.

Adoptée

2013-03-041

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0101 – 30, rue des Pruches

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2013-0101 déposée par monsieur Alain Giroux, propriétaire du 30, rue des Pruches, situé dans la zone R-16 et portant les numéros de lot 1-14 et 1-16 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Giroux a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 13 février 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 5,82 mètres de la ligne de rue alors que le minimum prévu au règlement 228-92 est de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-0101;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2013-0101 telle que formulée.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2013-03-042

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2013

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

ATTENDU que la population de la Municipalité de Sainte-Mélanie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner avec fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

2013-03-043

8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2013

CONSIDÉRANT la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec 2013 à Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT le programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec/Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la réalisation des activités de la Fête nationale 2013 à Sainte-Mélanie.

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-03-044

8.3 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ADHÉRER par le biais de la présente, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2013-03-045

9.1 Adjudication d'un contrat pour la construction d'infrastructures et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (88-153)

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, selon les recommandations de la firme de génie-conseil Services EXP, est la compagnie Excavation Normand Majeau Inc.;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux est prévue à l'hiver 2013;

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt 544-2012 par le Ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 19 décembre 2012;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Excavation Normand Majeau Inc.**, le contrat de travaux de construction d'infrastructures et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles (88-153) au montant de quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze dollars et quarante-huit cents (84 892,48 \$) toutes taxes incluses.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$).

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-03-046

9.2 Mandat à la firme Les Services exp Inc. – Services professionnels pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (88-153) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164

CONSIDÉRANT que la compagnie Gestion Larivel Inc. a soumis un plan projet visant la construction du prolongement de la rue des Jonquilles (lots 88-143 à 88-152 et 88-164) et que la Municipalité est favorable à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la surveillance des travaux d'infrastructures doit être conforme aux normes et règle de l'art;

CONSIDÉRANT que ces travaux font l'objet d'un règlement de financement à la charge du secteur concerné;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate la firme **Les Services exp Inc.** pour la surveillance des travaux avec résidence au chantier pour un montant budgétaire ne dépassant pas treize mille neuf cents dollars (13 900 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 28 juin 2012.

Que le conseil municipal mandate la firme **Les Services exp Inc.** pour présenter les plans, devis et autres documents nécessaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vue d'obtenir le certificat d'autorisation requis pour les travaux d'infrastructures pour la construction du prolongement de la rue des Jonquilles.

Que le conseil municipal certifie qu'il s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, et ce, lorsque ces derniers seront terminés.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$).

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-03-047

9.3 Octroi d'un mandat de services de laboratoire - Travaux d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles (88-153)

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de monsieur Éric Fournier, ingénieur, datée du 25 février 2013 relative à l'adjudication d'un mandat de services de laboratoire à la firme LVM Inc. en tant que plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la firme LVM Inc. de Joliette et lui octroyer le mandat de services de laboratoire pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles pour un montant n'excédant pas quatre mille trois cent treize dollars et cinquante (4 313,50 \$) plus taxes.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$).

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-03-048

9.4 Octroi d'un contrat de balayage des rues

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une offre de services de la compagnie « **Balai Le Permanent Inc.** » pour le balayage des rues datée du 27 février 2013.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie « **Balai Le Permanent Inc.** » et lui octroyer le contrat de balayage des rues de la municipalité pour l'exercice financier 2013 au montant de mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$) plus taxes.

Adoptée

2013-03-049

9.5 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 11 janvier au 25 février 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 11 janvier au 25 février 2013 tel que préparé par monsieur Jacques Gravel, inspecteur municipal.

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 11 janvier au 25 février 2013.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20h17.

2013-03-050

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h18.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier